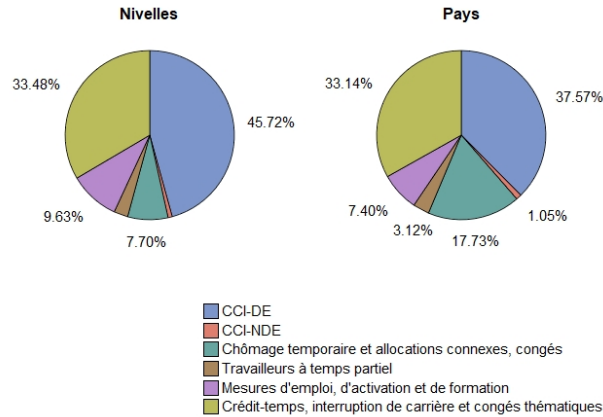


Entité: Nivelles



Directeur: Rémy HAEGEMAN
 Nombre d'agents: 67
 Nombre en équivalents à temps plein: 55

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	261.714	3,5
Assurés contre le chômage (2)	125.658	3,2
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	114.856	3,3
Taux du chômage (4)	7,4	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Ocrot du droit aux allocations (dossiers introduits)	47.947	3,2
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.331	3,5
Dossiers litiges achevés	3.385	3,5
Contrôles achevés	1.139	2,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	1.461	2,4
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	20	2,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	181,1	3,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	185,0	3,3
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	9,5	2,5
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,8	2,9

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	8.402	3,6
		Après études	670	3,3
		Travailleurs à temps partiel volontaire	745	4,2
		Chômage avec complément d'entreprise	218	4,1
		Allocation de sauvegarde	38	1,7
		Travailleurs d'arts	429	5,2
		Hommes	5.299	3,3
		Femmes	5.204	4,3
		Chefs de ménage	2.025	2,7
		Isolés	2.434	3,1
		Cohabitants	6.043	4,7
		Total	10.502	3,7
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	98	3,8
		Chômage avec complément d'entreprise	80	1,6
		Chômeurs âgés	0	0,3
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	5	1,7
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Total	184	2,3
		Chômeurs temporaires	1.585	1,2
		Parents d'accueil	11	2,7
		Période non rémunérée dans l'enseignement	106	3,9
		Vacances jeunes	60	1,8
		Vacances senior	4	2,0
Travailleurs à temps partiel	Congés: soins d'accueil	Congés: soins d'accueil	4	2,1
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	601	2,6
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	5	1,3
		Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	9	3,7
		Total	615	2,6
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	967	4,6
		SINE	81	2,4
	Mesures pour travailleurs		2	0,1
	Mesures de formation	Formation professionnelle	720	3,4
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	433	5,3
Dispenses d'IDE particulières	Mesures dans le cadre du développement du statut unique		9	0,8
	Allocation en compensation de licenciement		0	4,2
	Activités à l'étranger		42	4,5
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Activités ALE ou APS			
			42	4,5
			1.643	5,1
	Interruption de carrière	Avec allocations	1.643	5,1
		Sans allocations	42	5,2
		Total	1.686	5,1
	Crédit-temps	Avec allocations	2.218	2,6
		Sans allocations	218	3,7
		Total	2.436	2,6
Congés thématiques		Avec allocations	3.457	2,8
		Sans allocations	111	2,7

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Assistance médicale	122	0,6
		Aidants proches	4	1,3
		Congé parental	3.436	3,2
		Congé pour soins palliatifs	6	1,7
		Total	3.568	2,8
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		910	0,7
	Autres attestations		3.461	2,7
	Total		4.371	1,6

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).